

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 13 octobre 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **19 octobre 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Yves ALEXANDRE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Christian POULHES), Philippe COUDERC (représenté par Valérie RUEDA), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Philippe FABRE (représenté par Frédéric GODBARGE), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), David LOPEZ (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_135 : ADMINISTRATION GENERALE / CHARGÉ(E) DE MISSION "MOBILITÉ" - CRÉATION

Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a comme compétence obligatoire l'aménagement de l'espace communautaire et notamment l'organisation de la mobilité.

Afin d'impulser, d'organiser et de piloter la mise en œuvre de la politique de la mobilité et des déplacements sur le territoire de la CABA ainsi que la mise en œuvre des orientations stratégiques définies dans le Projet de Territoire 2021-2026 de la Collectivité en la matière, le Conseil Communautaire a acté par délibération n° DEL_2021_094 en date du 24 juin 2021, la création d'un poste de chargé(e) de projet « Mobilité » pour une durée de deux ans, renouvelé pour une durée supplémentaire de 6 mois par délibération n° DEL_2023_098 en date du 29 juin 2023.

Aujourd'hui, afin de répondre au mieux à la mise en place et au suivi de la politique de la mobilité et des déplacements sur une période beaucoup plus longue, il apparaît nécessaire de créer un poste de chargé(e) de mission « Mobilité », sous le statut d'agent contractuel, pour une période de 3 ans, conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-8 2°.

Les missions et les caractéristiques de poste sont définies dans le dispositif ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer un emploi de chargé(e) de mission « Mobilité » pour une durée de 3 ans, en application des dispositions du Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-8 2°, conformément aux missions et caractéristiques de cet emploi, tel que définies ci-après :

Missions :

- Suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du Schéma Communautaire des Mobilités de la CABA ;
- Suivi de l'exploitation et de la gestion du Pôle d'Echange Intermodal (PEI) d'Aurillac ;
- Mise en application des dispositions de la Loi d'Orientation des Mobilités sur le territoire intercommunal ;
- Renouvellement et suivi du contrat d'Obligations de Service Public conclu avec la SPL Stabus.

Caractéristiques :

- * *Statut* : Agent non titulaire
- * *Rémunération* : sur la base de l'indice brut 525 et l'indice majoré 450 avec une ancienneté de 10 mois de sorte que ces indices soient portés à compter du 1^{er} janvier 2025 à 567 pour l'indice brut et 480 pour l'indice majoré
- * *Régime indemnitaire* : RIFSEEP attaché au poste et correspondant au groupe de fonction A4 institué par délibération n° DEL_2023_017 du 9 février 2023
- * *Durée* : 3 ans
- * Temps complet

- de dire que les modifications de la valeur du point d'indice de la fonction publique et la revalorisation des échelles indiciaires de la catégorie A de la filière administrative seront automatiquement transposables par voie d'avenant au contrat ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à ce recrutement, les crédits nécessaires étant prévus au Budget Principal.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.